



Coupe du terrain avant le projet

Coupe du terrain avec le projet

Coupe du terrain avant le projet

Coupe du terrain avec le projet

Terrain naturel avant le projet

Terrain naturel avant le projet

Hauteur du projet par rapport au terrain naturel

Hauteur du projet par rapport au terrain naturel

Terrain après le projet

Terrain après le projet

Merci de toujours faire figurer les trottoirs et route qui bordent votre parcelle sur les plans de coupe avant le projet et avec le projet.

Attention : veuillez toujours préciser l'échelle de votre plan.

Attention : si vous êtes en zone inondable (PPRI Plan de Prévention du Risque Inondation) veuillez à faire figurer les côtes NGF (Nivellement Général de la France)

## Exemple type de plan en coupe

**PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]**

Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

Le plan en coupe doit faire apparaître :

- le profil du terrain avant et après les travaux ;
- l'implantation de la ou des constructions par rapport au profil du terrain.

Le plan en coupe indique le volume extérieur des constructions. Il n'a pas à faire apparaître les planchers intérieurs. Il doit permettre d'apprécier l'impact des travaux sur le sous-sol et notamment faire apparaître les cotes de niveau du terrain avant et après les travaux projetés.

Nota : Pour une meilleure lisibilité, faites figurer l'emplacement choisi pour le plan en coupe sur le plan de masse.